



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 3 AOUT 2015

**SPECIAL N ° 2 - AOUT 2015**

DDCSPP - VILLE DE CARCASSONNE

# SOMMAIRE

## DDCSPP – VILLE DE CARCASSONNE

AVIS d'appel à candidatures

Gestion d'un accueil de jour des personnes à la rue.....1

## AVIS d'appel à candidatures Gestion d'un accueil de jour des personnes a la rue

DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS : 15 septembre 2015

Autorités compétentes pour l'appel à candidatures :

Mairie de Carcassonne  
32 Rue Aimé Ramond  
11000 CARCASSONNE

D.D.C.S.P.P. de l'Aude  
Place Gaston Jourdanne  
11000 CARCASSONNE

Direction en charge du suivi de l'appel à candidatures :

Direction des Affaires Sociales, Santé et Contrat de Ville  
DDCSPP de l'Aude, Service « Politiques Sociales »

Pour tout échange relatif à l'appel à candidatures :

Adresse mail mentionnant dans l'objet du courriel l'appel à candidatures

[stephane.guiraud@mairie-carcassonne.fr](mailto:stephane.guiraud@mairie-carcassonne.fr)  
[laetitia.tamarelle@aude.gouv.fr](mailto:laetitia.tamarelle@aude.gouv.fr)

### 1. Elements de contexte :

Carcassonne, Ville moyenne n'est pas épargnée par la question des personnes à la rue et la Municipalité se devait d'y répondre.

La population de personnes véritablement sans domicile fixe, identifiée par les pouvoirs publics et les opérateurs locaux, est suffisamment contenue sur le territoire de la Ville pour nous permettre d'envisager qu'une solution à taille humaine réponde efficacement aux besoins en matière d'accueil et de prise en charge de ces publics. La problématique touche également un public en situation de marginalisation et d'extrême précarité, bénéficiant des services caritatifs locaux.

Dans ce contexte, un accueil de jour existe à Carcassonne, assuré la matin par « Les restos du Cœur ». Aucune solution n'étant proposée à l'heure actuelle pour accueillir les personnes à la rue les après-midi, un appel à candidature est par conséquent lancé.

## **2. Objet de l'appel à candidatures:**

La Municipalité souhaite désigner un opérateur associatif à qui elle confiera la gestion quotidienne de la structure dédiée à l'accueil de jour. Elle est située à Patte d'Oie, pour l'heure au premier étage du bâtiment où est hébergé le centre médico scolaire. Un accès distinct, spécifique à l'accueil de jour a été aménagé à l'opposé du bâtiment. Cette structure sera ouverte les après-midi, hors week-ends, avec possibilité d'étendre la plage d'ouverture en période hivernale sur une semaine complète. Dans un deuxième temps, l'aménagement du rez-de chaussée aux normes d'accessibilité sera réalisé.

Sont à proximité immédiate, l'épicerie solidaire ainsi que la maison médicale de garde.

Ce dispositif vise à offrir un lieu de répit, de soutien, d'accompagnement, d'échanges et de conseils aux personnes à la rue de 13h30 à 17h30.

Le projet vise également à faire émerger toute proposition qui permettrait à l'accueil de jour de répondre au mieux à tout type de besoin identifié en matière de suivi et d'accompagnement de ces publics.

Ce nouveau service sera financé conjointement par la Ville et l'Etat.

La Ville assurera la prise en charge de l'entretien quotidien de la structure par la mise à disposition d'un agent d'entretien municipal et financera les achats des consommables et fluides nécessaires au bon fonctionnement du service (café, sucre, lessive, eau, électricité, gobelets, etc.).

L'Etat prendra à sa charge la masse salariale dédiée à l'accueil du public, à savoir un poste d'Educateur Spécialisé ou Moniteur Educateur (ou autre proposition à formuler dans votre dossier de candidature) à hauteur de ½ ETP pour les après-midi, ainsi qu'un ½ ETP supplémentaire pour les tâches administratives et logistiques.

La Municipalité, pilote dans ce domaine sur son territoire, restera l'interlocuteur prioritaire de l'association qui aura été retenue par elle, après une sélection opérée conjointement avec les services de l'Etat.

## **3. Descriptif des locaux mis à disposition :**

- Rdc : un espace clos équipé d'anneaux pour attacher son chien ;
- Pallier : Devant l'entrée, un pallier en haut de l'escalier, de 4,5m<sup>2</sup> ;
- Entrée : un coin cuisine, évier placards ;
- Salle principale : capacité d'accueil 12/15 personnes dotée d'une banque comptoir pour servir le café et équipée de 4 tables type bistrot et 3 mange-debout ;
- Salle d'eau : Dotée d'un WC et deux cabines de douche et deux éviers séparés ;
- Buanderie : un espace buanderie équipé de deux sèche-linge et deux lave-linge ;
- Un bureau équipé d'un ordinateur pour le personnel et d'un ordinateur et un téléphone à disposition du public.

#### **4. Critères d'appréciation et de sélection des projets :**

Lors de l'examen des candidatures, une attention particulière sera portée aux 4 critères pondérés suivants :

- Qualité du projet (30%) : sur la base suivante :
  - Evaluation des besoins ;
  - Adéquation des propositions avec les besoins identifiés ;
  - Etendue des services proposés aux publics visés.
  
- Aspect financier du projet (30%) :
  - Crédibilité du budget prévisionnel de fonctionnement ;
  - Adéquation du besoin en financement avec la capacité de financement de la Ville et de l'Etat.
  - Tout document comptable prouvant la solidité financière de la structure.
  
- Compétence de l'opérateur (20%) :
  - Expériences et réalisations antérieures dans le domaine social, médico social.
  - Participation à des réseaux, locaux régionaux, nationaux.
  
- Capacité à faire (20%) :
  - Délais de mise en œuvre ;
  - Organisation RH (mutualisation de personnel, effectifs envisagés, etc...) ;
  - Organisation logistique.
  - Appui du siège social.

#### **5. Dossier de candidature :**

Chaque dossier de candidature devra présenter :

- L'identité du candidat, forme juridique, objet, adresse et représentant(s) ;
- Un rapport explicatif du projet détaillant l'étendue des services proposés ;
- Un récapitulatif des moyens humains, matériels et financiers requis précisant les différentes sources de financement liées au projet et le besoin de subventionnement ;
- Toute information ou document supplémentaire que vous jugerez utile de présenter afin de répondre au mieux aux critères d'appréciation des candidatures détaillés au point « 4. ».

#### **6. Modalités de dépôt des candidatures :**

Le dossier de candidature sera transmis en version électronique **et** par courrier inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention :

**« Appel à candidature Accueil de Jour - NE PAS OUVRIR »**

- Envoi par courrier à :

MAIRIE DE CARCASSONNE  
Direction des Affaires Sociales  
32 RUE AIME RAMOND  
11000 CARCASSONNE



- Remis directement sur place à la Mairie de Carcassonne, Direction des Affaires Sociales, **45** Rue Aimé RAMOND, 11000 CARCASSONNE
- Envoi par courriel obligatoire:

Le candidat doit impérativement transmettre une version du dossier par mail aux adresses suivantes :

[stephane.guiraud@mairie-carcassonne.fr](mailto:stephane.guiraud@mairie-carcassonne.fr)  
[laetitia.tamarelle@aude.gouv.fr](mailto:laetitia.tamarelle@aude.gouv.fr)

L'ensemble des éléments devront de préférence être transmis en pièces jointes.

#### **7. La procédure d'instruction et de sélection des candidatures :**

Après une instruction des dossiers assurée par la Direction des Affaires Sociales de la Ville, l'étude des dossiers sera réalisée conjointement par les services de la Ville et la D.D.C.S.P.P., représentant l'Etat.

Cette instance ainsi constituée émettra un avis sur les projets présentés et leurs montants et les priorisera en fonction des critères de l'appel à candidature.

Sur la base des avis rendus, Monsieur le Maire de Carcassonne désignera le candidat qui aura été retenu.

#### **8. Le calendrier :**

Date butoir de remise du dossier de candidature : 15 septembre 2015.

Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : Fin septembre 2015 ;

#### **9. Conditions de mise en œuvre :**

Le projet devra être mis en œuvre au plus tard le 15 octobre 2015.

Les décisions seront délivrées sous la forme d'une convention pour une durée de 1 an renouvelable.

Fait à Carcassonne , le 30 juillet 2015

Le Directeur Général des Services  
de la Ville de Carcassonne

Rénald DREYER

La Directrice Départementale  
de la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

Marie-José CHABBAL